

Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

Exposition 16/12/2024 - réponses aux questions posées

Vous trouverez ci-dessous, comme promis, les réponses du Gouvernement flamand, du Dr Evy Beckers (Project breeding Healthy Pets BHP) et de l'AdD aux questions posées après la présentation du Dr Evy Beckers le lundi 16 décembre 2024. La présentation utilisée est également jointe à cette lettre d'information. Les associations de race qui ne l'auraient pas encore fait sont priées d'établir d'urgence leur programme d'élevage et de le transmettre au secrétariat général, que vous pouvez toujours contacter en cas de questions/problèmes.

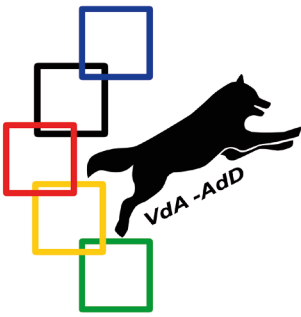
1. Question : Tout entre en vigueur le 1er janvier 2025 mais on parle encore beaucoup de l'avenir. Que se passera-t-il effectivement le 1er janvier 2025 avec nos chiots/ portées ?

Réponse du Gouvernement flamand : Un report de la délivrance des pedigrees pour une période de 6 mois a été demandé par le biais d'un décret modificatif. Concrètement, cela signifie que les articles 8 et 9 du décret sur l'élevage entreront en vigueur le 1er juillet 2025 au lieu du 1er janvier 2025. Entre-temps, les demandes de reconnaissance et les programmes d'élevage pourront continuer à être traités et approuvés. Le décret modificatif a été soumis aujourd'hui à l'approbation du Parlement flamand. Une fois approuvés, les documents peuvent être consultés via le lien suivant : <https://beslissingenvlaamseregering.vlaanderen.be/>.

2. Question : La Flandre se concentre exclusivement sur les chiens de race et leurs éleveurs, ce qui est une bonne chose en soi, mais qu'en est-il du commerce de chiots étrangers qui peuvent être légalement introduits dans le pays avec ou sans un document appelé pedigree ?

Réponse du Gouvernement flamand : Le décret sur l'élevage ne s'applique pas aux chiens nés à l'étranger. Cet animal peut encore être commercialisé





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

avec son pedigree étranger, à condition qu'il soit clairement indiqué qu'il ne s'agit pas d'un pedigree conforme au décret sur l'élevage.

3. Question : Comment se conformer à un programme d'élevage non encore reconnu à partir du 01/01/2025 ?

Réponse Gouvernement flamand : Si aucun programme d'élevage n'est reconnu pour une race ou une variété, aucun pedigree ne peut être délivré pour celle-ci.

Réponse de l'AdD : voir aussi la question 1 : report probable au 1er juillet 2025

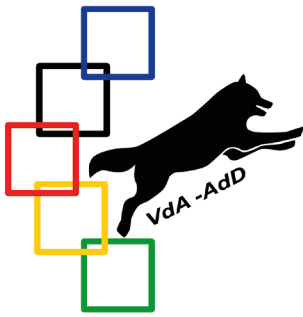
4. Question : Il y aura une base de données mais elle n'existe pas encore, qu'en est-il des données du 01/01/2025 jusqu'à ce qu'elle existe ?

Réponse du gouvernement flamand : les données doivent d'abord être enregistrées dans la base de données de l'association de pedigree reconnue elle-même. À terme, le gouvernement flamand développera une base de données, de sorte que toutes les données puissent être consultées de manière centralisée. Entre-temps, nous y travaillons.

5. Question : Que devient le pedigree d'une chienne ou d'un chien vivant en Wallonie, mais détenu en copropriété par un éleveur flamand ? Qu'en est-il de ses chiots ?

Réponse du gouvernement flamand : Si un pedigree est délivré pour un descendant né en Flandre, les animaux parents, même s'ils proviennent de l'étranger ou d'une autre région, doivent répondre aux conditions du programme d'élevage pour cette race ou variété. Une vérification de la filiation doit également être effectuée. Cela signifie que ces animaux, s'ils sont utilisés pour la reproduction de descendants en Flandre, doivent également subir les tests obligatoires.





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

6. Question : Qu'en est-il du sperme de mâles déjà décédés qui n'ont donc pas subi les tests ?

Réponse du gouvernement flamand : le sperme de mâles congelés avant le 1er janvier 2025 peut être utilisé pour l'insémination d'une chienne, à condition que celle-ci ait subi les tests de performance obligatoires et qu'un avis de reproduction positif (conditionnel) puisse en résulter.

Réponse BHP : Le sperme congelé avant le 01/01/2025 peut être utilisé pour l'insémination d'une chienne, à condition que la chienne ait subi les tests de performance obligatoires et qu'elle ait des résultats pour lesquels un résultat positif (conditionnel) pourrait émerger. Par exemple : pour la dysplasie de la hanche, il s'agit des grades A et B de la FCI ou d'un indice de laxité avec un risque minimal, faible ou élevé ; pour la patellaluxation, il s'agit du grade 0, 1 ou 2 ; pour la dysplasie du coude, il s'agit du grade 0, 1 ou 2.

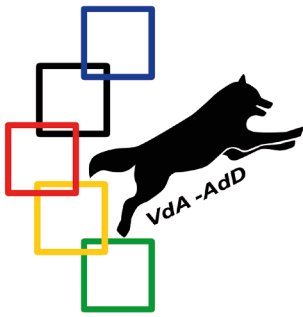
7. Question : Qu'en est-il des races pour lesquelles il n'existe pas d'association de race ? Qui propose le programme d'élevage ?

Réponse du gouvernement flamand : les programmes d'élevage de races peuvent être présentés par **toute** association de pedigree reconnue.

8. Question : Qu'en est-il des résultats stockés dans une base de données d'un autre laboratoire, par exemple Embark ?

Réponse BHP : Les résultats des tests effectués par n'importe quel laboratoire génétique peuvent être utilisés pour alimenter la base de données de votre association généalogique et, plus tard, la base de données centrale du gouvernement flamand. Les tests ADN déjà effectués ne doivent évidemment pas être répétés.

En accord avec votre association généalogique, il vous suffit de soumettre les résultats à l'association reconnue. Celle-ci est chargée de conserver les



Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

résultats dans sa propre base de données et de les introduire dans la base de données centrale du gouvernement flamand dès qu'elle est disponible.

9. Question : Les données que les éleveurs transmettront seront ajoutées aux données des croisements (races de créateur) dans la base de données. Comment ces dates peuvent-elles encore être correctes ?

Réponse BHP : Seuls les chiens et les chats élevés selon un pedigree seront repris dans la base de données centrale, car seuls ces animaux sont couverts par le décret sur l'élevage. Les croisements sont interdits par la législation flamande et les races non reconnues ne seront donc pas non plus reprises dans la base de données centrale.

10. Question : tenez-vous également compte des caractéristiques morphologiques des races (normes FCI) ?

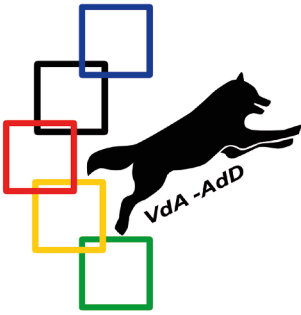
Réponse BHP : Le décret sur l'élevage vise uniquement à améliorer la santé génétique des chiens et des chats. Il ne prend pas en compte les standards de race des différents organismes.

Complément de réponse de l'AdD : Il appartient donc à nos clubs de race de faire du standard de race FCI un des éléments d'élaboration de leur programme d'élevage.

11. Question : Seule une poignée de maladies dépendent d'un seul gène, la plupart sont polygéniques et/ou environnementales. Leur héritabilité est également inconnue dans de nombreux cas. Comment allez-vous résoudre ce problème ?

Réponse du BHP : Les maladies multifactoriels/polygéniques/complexes pour lesquels il existe une méthode de dépistage éprouvée et pour lesquels il est possible de progresser grâce à des conseils d'élevage fondés sur ce





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

dépistage seront inclus dans les programmes d'élevage des races concernées.

En effet, il existe des conditions pour lesquelles ce n'est pas le cas. Dans le cadre de la poursuite du projet "Breeding Healthy Pets", des dispositions seront prises pour identifier ces "lacunes" et tenter, dans la mesure du possible, d'y apporter une solution fondée sur la science, par exemple en élaborant une méthode de dépistage appropriée.

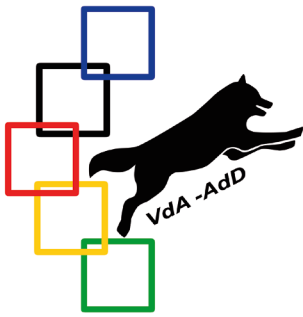
12. Question : ne voyez-vous pas un problème dans le fait que le pool génétique qui va figurer dans la base de données ne concernera en réalité que les chiots nés en Flandre. Comment une base de données provenant d'une population aussi fermée peut-elle atteindre une plus grande diversité génétique ?

Réponse BHP : Dans un premier temps, la base de données centrale se composera principalement de chiens et de chats nés en Flandre. Les chiens et les chats étrangers utilisés pour créer des portées flamandes seront également inclus. Nous envisageons d'étendre la base de données flamande (inter)nationale à l'avenir, mais le système doit d'abord être bien établi en Flandre.

Toutefois, le fait que la base de données centrale n'offre que peu ou pas d'informations sur la diversité en dehors de la Flandre n'a pas pour effet de limiter la diversité génétique. En Flandre, l'outil de sélection qui sera lié à la base de données fournira une aide rapide pour trouver un partenaire approprié ici. Toutefois, chaque éleveur est entièrement libre de trouver des partenaires adéquats à l'étranger. Les coordonnées d'un tel partenaire peuvent éventuellement être introduites dans la base de données.

13. Question : que faites-vous des chiens reproducteurs provenant de pays où il n'y a tout simplement pas de spécialiste pour effectuer les tests demandés ?





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

Réponse BHP : Dans la plupart des cas, il s'agit d'études qui sont certainement disponibles à l'étranger, ou l'avis en matière d'élevage offre suffisamment de flexibilité pour permettre l'utilisation d'animaux étrangers. Quelques exemples :

Pour toutes les maladies cardiaques, à l'exception de la DCM/ARVC chez le chien et de la HCM chez le chat, une auscultation est suffisante si aucun souffle cardiaque n'est entendu.

L'évaluation de la plupart des troubles articulaires ne nécessite qu'un appareil RX, disponible dans tous les pays.

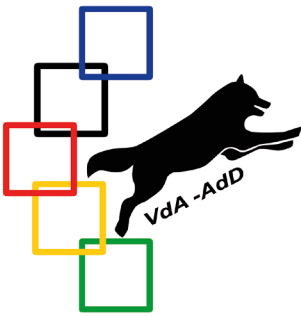
Pour les tests ADN des maladies autosomiques récessives, un animal non testé peut être associé à un animal indemne.

Pour la syringomyélie, un animal ne peut être reproduit que s'il présente des symptômes cliniques. Un chien étranger sans IRM et sans symptômes cliniques peut donc être utilisé en combinaison avec un chien de catégorie 1 (et qui a donc subi une IRM).

En outre, il n'y a pas d'obligation de spécialisation pour les contrôles de performance et tout vétérinaire peut les effectuer. Bien entendu, nous recommandons de confier les contrôles à des vétérinaires qui 1) ont des connaissances suffisantes et 2) possèdent le matériel nécessaire pour le faire.

Enfin, les conditions énumérées comme obligatoires dans les fiches de race sont des conditions sur lesquelles il faut absolument travailler et qui constituent un problème majeur pour la santé de la race. S'il n'est absolument pas possible, dans un pays, de tester une affection spécifique mentionnée comme obligatoire dans la fiche de race, celle-ci ne peut en effet pas faire l'objet d'un élevage.





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

14. Question : le programme BHP met l'accent sur la diversité génétique calculée adhv ISAG 2020 avec 230 SNP, qu'en est-il des races où il y a beaucoup plus de SNP, par exemple 220 000 SNP adhv. GeneSeek Genomic Profiler (GGP) ?

Réponse BHP : Dans un premier temps, la diversité génétique sera travaillée sur la base de la limitation de l'augmentation de la consanguinité par génération. Cela se fera sur la base de calculs de pedigree. La règle suivante sera fournie :

- Le coefficient de consanguinité (COI) d'un descendant peut être supérieur de 1 % au maximum au COI moyen des deux parents calculé sur trois générations au minimum.

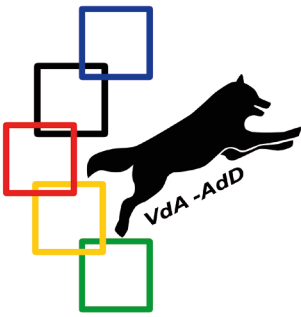
Comment le calculer ? Vous calculez d'abord le COI des deux parents, sur la base d'un minimum de trois générations. Vous prenez ensuite la moyenne de ces deux indices. Ensuite, vous calculez de la même manière l'indice de consanguinité du chiot ou du chaton issu de cette combinaison. Ce calcul porte sur au moins quatre générations et peut être supérieur de 1 % au maximum à la moyenne des parents.

Exemple : un chien mâle/mâle a un coefficient d'attribution de 2 % et une chatte/mâle de 4 %, tous deux calculés sur trois générations. Cela donne un indice de consanguinité moyen de 3 %. La progéniture peut alors avoir un indice maximal de 4 %, calculé sur 4 générations.

- Si moins de trois générations de parents sont connues, la combinaison n'est autorisée que s'il n'y a pas d'ancêtres communs aux lignées paternelle et maternelle. Toutes les recommandations d'élevage pour les tests obligatoires doivent alors être positives.

Toutefois, l'inclusion des SNP dans la diversité génétique sera également étudiée. Il s'agira notamment de déterminer comment intégrer différents types et quantités de SNP ainsi que différents types de calculs, tels que le % d'hétérozygotie et les séries d'homozygotie (ROH).





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

Toutefois, avant de pouvoir intégrer ces données, des recherches doivent être menées. En tout état de cause, les calculs basés sur le pedigree restent importants, car ils sont les seuls à pouvoir prédire une génération future.

15. Question : s'il y a un outil de sélection, il DOIT aussi être compatible avec les outils existants dans d'autres laboratoires, multi-SNP et WGS dans les universités du monde entier. Et sur la wishlist, en tenant compte du Dog Genome Project au NIH / Université d'Oxford ? Pensez aux fichiers tped et tfam d'Embark, y aura-t-il également un accord avec Genoscooper/Wisdom Panel ? Sans connexion avec les outils existants, tout outil flamand est sans valeur.

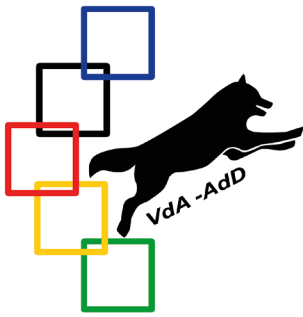
Réponse du BHP : Le développement de la base de données centrale tiendra compte des formats de données les plus courants pour les données génétiques.

16. Question : si je comprends bien, la laxité de la hanche ne sera appliquée qu'aux chiens nés en 2025. Les chiens nés en 2024 peuvent toujours être testés en HD comme d'habitude ?

Réponse BHP : L'enregistrement de la laxité n'est obligatoire que pour les chiens et les chats nés à partir du 01/01/2025. Les animaux nés avant cette date ne sont pas tenus d'avoir un enregistrement de laxité. En fonction du type de contrôle de performance auquel les parents ont été soumis, il existe 3 scénarios possibles pour les conseils d'élevage. Les résultats possibles de ce test de performance peuvent être consultés sur le site Breeding Healthy Pets.

Les chiens ayant une note C ou supérieure et n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement de la laxité ne seront plus autorisés à l'élevage. Pour ces chiens, il est recommandé d'effectuer un enregistrement de la laxité. Les chiens dont l'indice de laxité est inférieur ou égal à 0,69 peuvent encore être





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

utilisés en combinaison avec un chien dont l'indice de laxité est inférieur à 0,50.

17. Question : Où trouver la liste des vétérinaires pour les tests de laxité ?

Réponse BHP : A l'heure actuelle, de nombreux cours sont dispensés pour réaliser l'enregistrement de la laxité. La liste des vétérinaires ayant suivi cette formation et réussi un examen est disponible sur le site de l'ORSAMI de la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'UGent :

18. Question : Quelles commissions (ratings) pour HD & laxity acceptez-vous de l'étranger ?

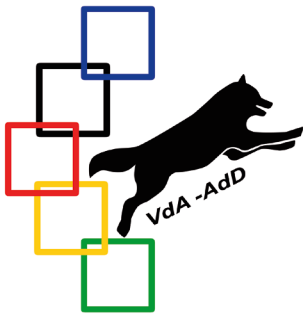
Réponse du BHP : À l'heure actuelle, il n'y a pas de restrictions légales imposées aux vétérinaires qui peuvent effectuer des examens de performance. Tout vétérinaire peut donc produire des résultats pour les examens de performance. Il n'y a pas non plus d'obligation de passer par certains comités, que ce soit dans le pays ou à l'étranger.

19. La question est de savoir pourquoi la Flandre a commencé à s'en occuper seule et si cela n'est pas devenu une question fédérale. Il est déjà assez difficile pour les éleveurs, si l'on veut faire les choses correctement, d'être confrontés à des réglementations différentes dans les différentes régions. Et les éleveurs de pain qui pratiquent l'élevage sans pedigree vont déjà crier victoire.

Réponse de l'AdD : Il s'agit simplement du résultat d'une fédéralisation poussée dans laquelle ces compétences ont été attribuées séparément à la Flandre et à la Wallonie.

20. Question : Il n'est certainement pas possible pour les associations de race de commencer à distribuer leurs propres pedigrees. Il est souvent déjà difficile





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

de trouver des volontaires, sans parler de toute l'administration que cela implique

Réponse de l'AdD : C'est pourquoi l'AdD tente d'être reconnue comme une association de coordination.

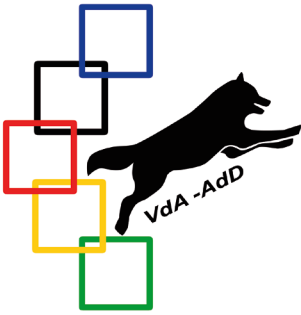
21. Question : En outre, ils devraient également examiner la manière dont ils traitent cette question, car j'ai quelques questions à ce sujet en ce qui concerne le GDPR. En fin de compte, c'est vous, en tant que propriétaire, qui devriez avoir le droit de décider des données de votre chien.

Réponse de l'AdD : Le GDPR ne couvre que les données personnelles, pas les données relatives aux animaux. Seules les données du chien seront divulguées.

22. Question : Devrions-nous travailler avec le VHL ? En ce qui concerne la recherche, le laboratoire de choix est Laboklin parce qu'il est lié à l'Université de Berne où la recherche pour notre race est faite. Sur le site de la VHL, je ne vois pas les prix qui ont été mentionnés dans la présentation.

Réponse BHP : Les éleveurs sont libres de choisir le laboratoire où ils font effectuer les tests ADN. Toutefois, dans le cadre du projet Breeding Healthy Pets (BHP), un accord a été conclu avec le laboratoire Dr Van Haeringen (VHL Genetics) pour offrir aux éleveurs de chiens des prix avantageux pour les tests ADN. Un portail BHP a été créé à cet effet. **Ce portail n'est pas accessible via la boutique en ligne normale de VHL, mais via <https://bhp.combibreed.com/>.** En demandant des tests via ce portail, vous autorisez VHL Genetics à partager l'analyse ADN et les informations complémentaires avec la KU Leuven et l'UGent pour la recherche scientifique et avec une organisation participante de votre choix. Cela facilitera la collecte de données dans le cadre du projet.





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

Réponse de l'AdD : On a le libre choix du laboratoire, le contrat avec la VHL n'a été conclu que pour pouvoir réduire le prix de cette manière. **A notre demande, et à nos frais, vous pouvez maintenant indiquer votre club de race au sein de l'AdD via un menu déroulant pour obtenir le prix convenu.**

23. Question : les profils de race sont-ils désormais compilés sur la base de données provenant de chiens de race pure "à pedigree" ? (ajuster la fréquence des cas qui se produisent au sein d'une race, par exemple les "chiens de race" adhv ? ou "tous les chiens" qui devraient passer pour tels. la prévalence ? Sur la base des "chiens de race" ou de "tous les chiens" qui devraient en être porteurs ? Ou bien les profils sont-ils ensuite soumis/approuvés au/par le gouvernement mis en place par les associations de race ? Je mélange peut-être certains termes, fiches de race, profils, programmes d'élevage....

Réponse de l'AdD : Les programmes d'élevage que nous soumettons au gouvernement flamand sont élaborés par les associations de race et sont donc par définition basés sur des données provenant de chiens de race.

24. Question : comment savoir si notre club de race a soumis la fiche de race ?

Réponse de l'AdD : contacter l'association de race ou le secrétariat général de l'AdD

En cas de contestation, le texte néerlandais fait foi.

